

# MAIF, INVESTISSEUR RESPONSABLE ET ENGAGÉ

Rapport du groupe MAIF  
en réponse à l'article 173  
de la loi de Transition énergétique  
pour la croissance verte  
portant sur l'exercice clos  
au 31 décembre 2016.



assureur militant



Dominique Mahé,  
président de la MAIF



Pascal Demurger,  
directeur général de la MAIF

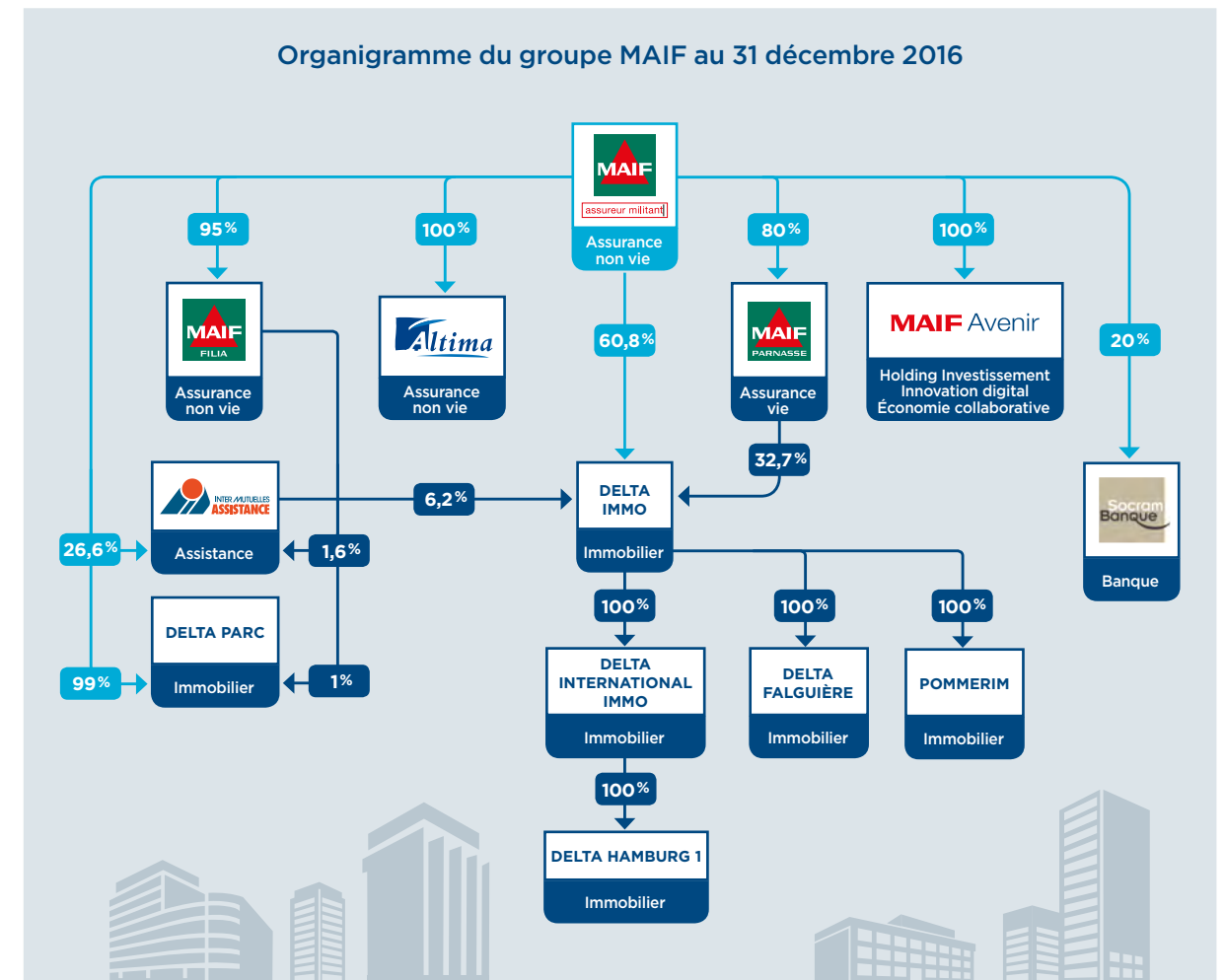
La MAIF occupe une place singulière sur le marché de l'assurance. Dès sa création, elle a été pensée en tant qu'entreprise citoyenne et digne de confiance. Ce choix nous engage sur le long terme. Il exige que nous soyons en permanence attentifs à la prévention des risques de toute nature, qu'ils concernent nos sociétaires, nos richesses humaines ou l'environnement.

Avec la COP 21, l'ensemble des dirigeants de la planète ont montré leur détermination à limiter le réchauffement climatique. La MAIF, partenaire de cette mobilisation internationale, agit elle aussi concrètement à son échelle en faveur de cette transition énergétique et écologique. Conscients des conséquences potentiellement désastreuses du réchauffement climatique, nous continuerons en particulier d'assumer pleinement notre responsabilité d'investisseur institutionnel.

Au-delà de ces enjeux climatiques, notre gestion se caractérise depuis plusieurs années par la prise en compte systématique des risques environnementaux, sociaux et éthiques. Nous traduisons ainsi en actes les valeurs du groupe MAIF, qui placent l'humain au cœur de l'économie. Nos sociétaires sont pleinement associés à la démarche. En nous confiant leur épargne, ils agissent eux aussi en faveur d'un avenir durable.

## Le groupe MAIF en quelques mots

La MAIF est une société mutuelle d'assurance française, née en 1934 à l'initiative de 301 instituteurs. Les sociétés du groupe MAIF interviennent aujourd'hui sur de nombreux champs d'activité en lien avec l'assurance : auto-moto, habitation, associations et collectivités, assurance vie, épargne, santé, prévoyance...



Les informations communiquées dans le présent rapport portent sur les actifs financiers de la MAIF, Filia-MAIF, Parnasse-MAIF et Altima Assurances. Ces actifs proviennent des cotisations perçues et de l'épargne investie par les souscripteurs des contrats d'assurance vie en euros distribués par la filiale d'assurance vie Parnasse-MAIF. Au 31 décembre 2016, ces actifs représentaient un total de 17,9 milliards d'euros<sup>1</sup>.

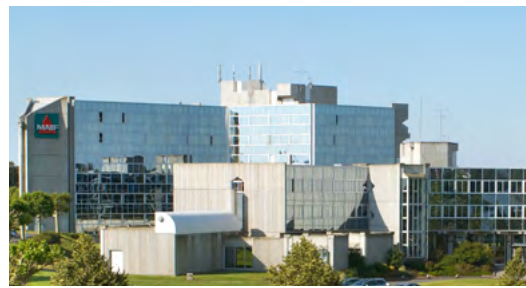
1. En valeur de marché, hors unités de compte, immobilier d'exploitation et participations stratégiques.



# Sommaire

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DU GROUPE MAIF

6



Périmètre du rapport .....	6
Gestion directe et gestion déléguée .....	8
Politique d'investissement responsable: principes généraux .....	9
Chronologie .....	9
Une politique d'investissement responsable partagée à l'échelle du groupe MAIF .....	12
L'adhésion à des labels pour accroître la visibilité de la démarche .....	12
Le groupe MAIF, acteur engagé du monde de l'assurance .....	13

## LA MISE EN APPLICATION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

14



Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements en direct .....	14
Évaluation extra-financière d'une entreprise: méthode de travail des analystes ISR de la direction des Investissements et des Placements pour les investissements en direct .....	17
Évaluation extra-financière des États et assimilés .....	18
Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance en gestion déléguée .....	18
Résultats de l'analyse environnementale, sociale et de gouvernance réalisée par le groupe MAIF .....	20

## CONTRIBUTION DES INVESTISSEMENTS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

26



Part verte .....	26
Considérations sur l'objectif de limitation du réchauffement climatique en deçà de 2 °C .....	27

## STRATÉGIE D'ENGAGEMENT À LA MAIF

30



L'engagement actionnarial à la MAIF .....	30
Notre engagement dans la sphère financière .....	31

## COMMENT SONT INFORMÉS LES ADHÉRENTS ET LES SOCIÉTAIRES ?

32

## GLOSSAIRE

34

# Présentation générale de la démarche d'investisseur responsable du groupe MAIF



## Périmètre du rapport

Tous les actifs financiers dont il est question dans ce rapport sont gérés par les équipes de la direction des Investissements et des Placements (DIP) du groupe MAIF, intégralement rattachée à la direction Administrative et Financière du groupe.



Les montants communiqués dans ce rapport sont en valeur de marché.

Sauf mention contraire, les informations présentées dans ce rapport ne couvrent pas :

- l'immobilier d'exploitation ;
- les participations stratégiques, comme Socram Banque ou Inter Mutuelles Assistance ;
- les montants investis dans les unités de compte par les adhérents des contrats d'assurance vie multisupport.

Au 31 décembre 2016, dans le périmètre du présent rapport, le groupe MAIF gère **17,9 milliards d'euros** d'actifs financiers. Ils proviennent pour **7,5 milliards d'euros** des cotisations versées par les sociétaires de MAIF, Filia-MAIF et d'Altima Assurances, et pour **10,4 milliards d'euros** des contrats d'assurance vie en euros souscrits auprès de Parnasse-MAIF.

## PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT DE LA MAIF

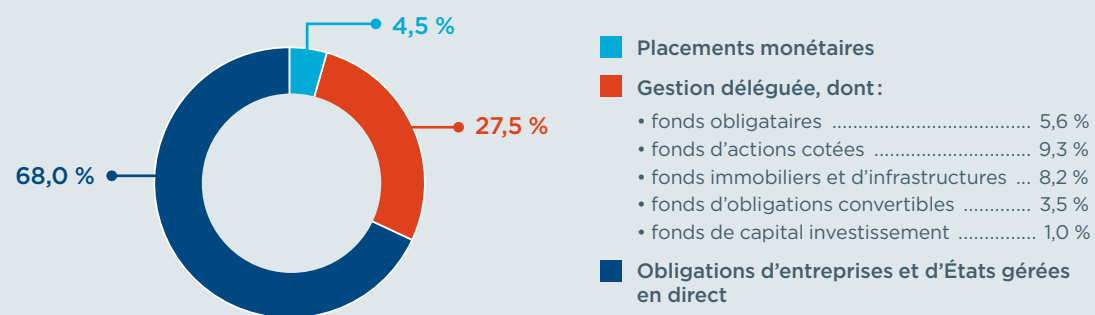
La MAIF considère que son rôle premier est d'assurer la sécurité et la rentabilité des actifs financiers qui lui sont confiés, et de les placer dans l'intérêt exclusif de ses sociétaires et adhérents, afin de pouvoir faire face à tout instant à ses engagements d'assureur.

En tant qu' « investisseur institutionnel », la première mission du groupe MAIF est donc de préserver et, dans la mesure du possible, faire fructifier les capitaux qui lui ont été confiés. Ainsi, la stratégie d'investissement responsable du groupe est mise en œuvre tout en veillant à maintenir, sur le long terme, un niveau de rendement et de sécurité des actifs financiers garant du meilleur service pour les sociétaires et les adhérents aux contrats d'assurance vie.

## Gestion directe et gestion déléguée

Les actifs financiers dont il est question dans le présent rapport sont répartis comme suit :

Répartition des actifs financiers du groupe MAIF au 31/12/2016



L'essentiel des obligations d'entreprises et d'États dans lesquelles le groupe MAIF investit est directement sélectionné par les gestionnaires d'actifs financiers de la direction des Investissements et Placements du groupe. Cette gestion directe concerne 68 % des actifs financiers dont il sera question dans ce rapport, soit environ 12,2 milliards d'euros fin 2016.

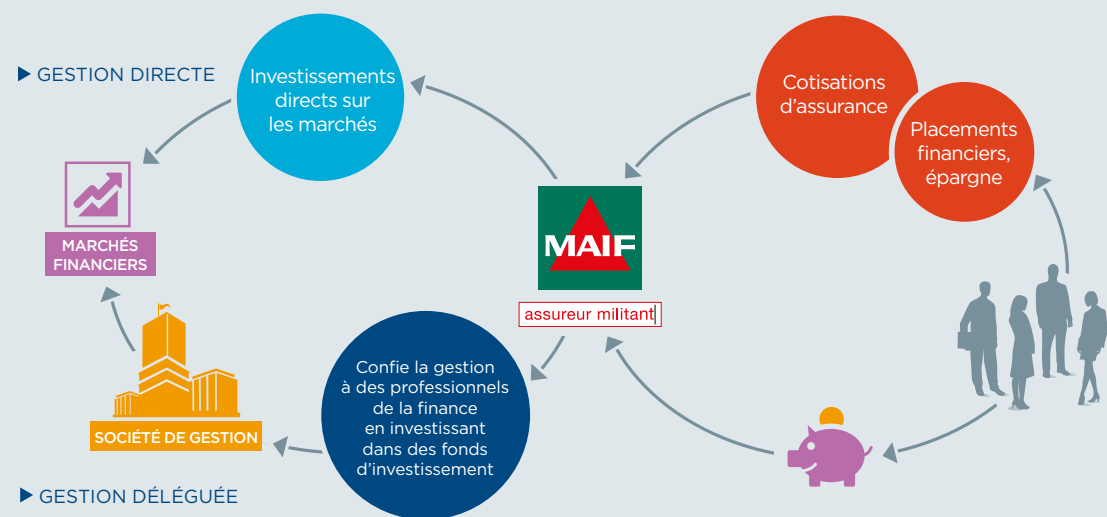
D'autres placements nécessitent une expertise particulière et font l'objet d'une gestion déléguée. Il s'agit notamment :

- des placements obligataires spécialisés (investissements dans les obligations à haut rendement ou des institutions de microfinance, par exemple) ;
- des investissements en actions d'entreprises, cotées comme non cotées ;

- du financement de projets immobiliers ou d'infrastructures ;
- des placements de court terme (monétaires).

La gestion déléguée des actifs financiers est confiée à différentes sociétés de gestion en fonction de leur expertise, à travers des placements dans des fonds d'investissement. Elle concerne 4,9 milliards d'euros au 31 décembre 2016, ou 27 % des actifs financiers dont il sera question dans ce rapport.

Le solde des actifs financiers est investi sur divers instruments monétaires pour lesquels les banques sont sélectionnées en conformité avec la démarche d'analyse ESG des entreprises présentée en page 17.



## Politique d'investissement responsable : principes généraux

Déoulant naturellement de sa position d'assureur humaniste et engagé, la politique d'investissement responsable du groupe MAIF a pour ambition de contribuer au développement durable sans pour autant dégrader les perspectives de rendement et de risque des placements réalisés.

La MAIF porte également la conviction que, sur le long terme, une démarche d'investissement responsable contribue à maîtriser le niveau de risque des placements financiers. Cette conviction rejoint les préoccupations premières du groupe MAIF en tant qu'investisseur institutionnel :

- préserver et, dans la mesure du possible, faire fructifier les capitaux qui lui ont été confiés ;
- les placer dans l'intérêt exclusif de ses sociétaires et adhérents, afin de pouvoir faire face à tout instant à ses engagements d'assureur.
- promouvoir la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans toutes ses actions, et notamment à travers ses investissements financiers.

Pour chaque placement réalisé, les équipes MAIF procèdent donc à deux analyses :

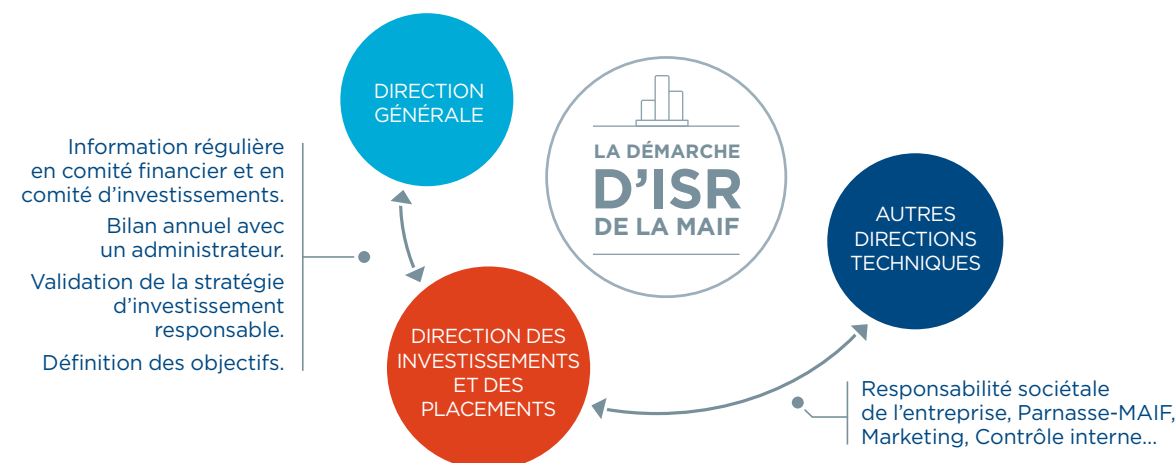
- une analyse financière classique ;
- une analyse extra-financière qui vise à identifier les risques et les points forts de chaque placement du point de vue environnemental, social et déontologique.

Ce travail est réalisé avec l'aide d'une agence spécialisée. Il vise à écarter les États, entreprises ou projets présentant les risques extra-financiers les plus importants, ou qui ne correspondent pas aux valeurs du groupe MAIF.

La démarche d'investissement responsable du groupe MAIF est déclinée à la fois dans les investissements réalisés en direct et dans la gestion déléguée. Elle est appliquée à tous les placements, qu'ils concernent une entreprise, un État, un projet d'immobilier ou d'infrastructure.

## Chronologie

La démarche d'investissement socialement responsable de la MAIF est le fruit d'échanges réguliers entre la direction du groupe MAIF, les services opérationnels<sup>1</sup> et la direction des Investissements et des Placements. C'est cette dernière qui met en œuvre la démarche d'investisseur responsable du groupe.



1. Responsabilité sociétale de l'entreprise, Marketing, Contrôle interne...



## UNE DÉMARCHE DE LONG TERME, VOLONTAIRE ET INNOVANTE, QUI NE CESSE DE PRENDRE DE L'AMPLEUR. EN VOICI LES GRANDES ÉTAPES.

2006

La MAIF signe les [dix principes du Pacte mondial des Nations Unies](#) qui visent à promouvoir, sur la base du volontariat, la responsabilité sociale des entreprises dans le contexte de la mondialisation. Le groupe MAIF s'assure que les entreprises qu'elle choisit de financer sont en mesure de respecter ces principes, qu'elles aient ou non adhéré à ce pacte.



2007

La MAIF lance une réflexion sur l'investissement socialement responsable (ISR). Cette démarche vise à prendre en considération les aspects extra-financiers d'un placement, et notamment sa contribution au développement durable. À l'époque, l'ISR est assimilé à une niche et se trouve essentiellement dans les investissements en actions d'entreprises cotées. Il ne représente alors que 0,73 % des actifs financiers disponibles pour les investisseurs français (sources : Novethic, AFG).



2009

La MAIF est le premier assureur français à signer les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI). Elle concrétise son engagement par la rédaction d'une [charte](#) qui trace les lignes directrices de sa politique d'investissement responsable. La prise en compte des critères extra-financiers s'étend progressivement aux catégories d'actifs financiers dans lesquelles le groupe MAIF investit régulièrement : actions cotées, obligations d'entreprises et d'États, fonds immobiliers ou d'infrastructures, capital investissement. Depuis 2009, cette démarche fait l'objet d'un « [rapport de transparence](#) » annuel (en anglais).



En 2009 toujours, la MAIF adhère à la [charte développement durable](#) de l'Association française de l'assurance. Ce document marque la contribution des assureurs à la diffusion des principes du développement durable au sein de la société. Il promeut notamment l'investissement socialement responsable et l'intégration des critères ESG dans la gestion des placements financiers.

2012

La MAIF parvient à mettre en œuvre des solutions d'investissement responsable pour chaque catégorie d'actifs financiers.



2013

Le groupe MAIF reçoit le prix de l'Investisseur responsable, créé par les sociétés Natixis et Amadéis. Son jury, composé de personnalités du monde financier, universitaire et associatif, a récompensé la qualité de la politique ISR mise en place par la MAIF.



2015

Le conseil d'administration de la mutuelle fixe un objectif ambitieux : déployer une démarche d'investissement socialement responsable sur plus de 75 % des actifs financiers du groupe. Toujours en 2015, la MAIF a sponsorisé le développement de Carbon Impact Analytics (CIA). Il s'agit d'une méthode innovante de mesure de l'impact des investissements financiers sur le réchauffement climatique. CIA a été développée par le cabinet-conseil Carbone4, en partenariat avec Mirova, société de gestion spécialisée en ISR.

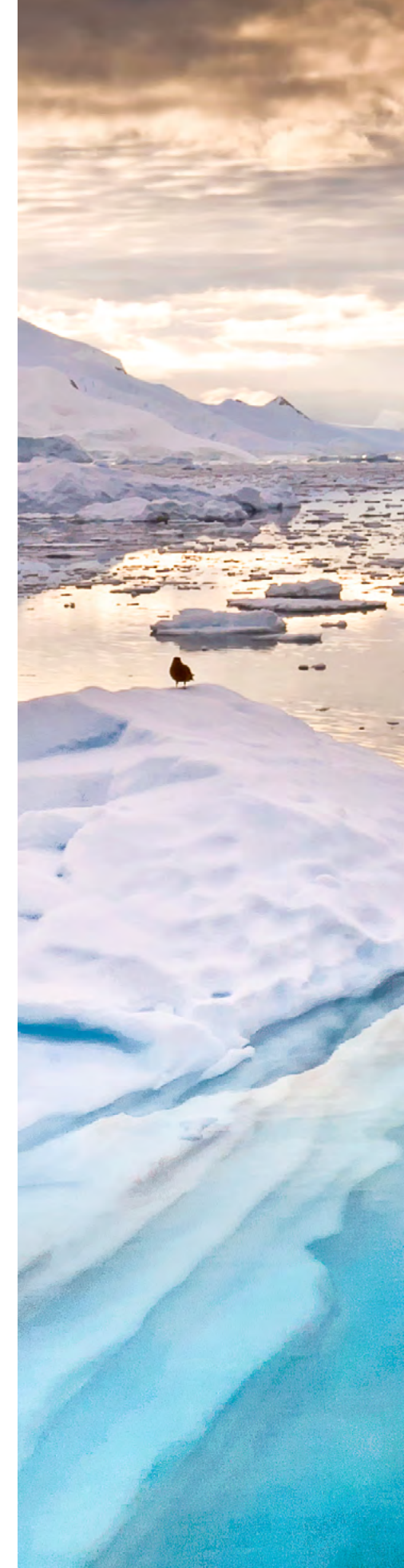


FIN 2016

Plus de 82 % du total des actifs financiers investis par le groupe MAIF prennent en considération des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).



En gestion déléguée, comme cela sera décrit ultérieurement, la capacité du groupe MAIF à investir dans des fonds responsables est limitée par des facteurs externes.



### Une politique d'investissement responsable partagée à l'échelle du groupe MAIF

La charte ISR de la MAIF s'applique à tous les placements financiers réalisés pour le compte du groupe MAIF dans le périmètre de ce rapport. Sa mise en œuvre est détaillée chaque année dans les politiques d'investissement de chaque société dudit groupe.

Le sujet est suivi au plus haut niveau de la mutuelle depuis son lancement en 2007. De plus, un comité ISR mensuel a été mis en place au sein de la direction des Investissements et des Placements, afin de coordonner les équipes de la MAIF autour de la démarche d'investisseur responsable. Des points réguliers sur les avancées réalisées sont faits auprès du conseil d'administration, du comité d'investissements de la MAIF et des comités financiers de chaque entité du groupe.

### L'adhésion à des labels pour accroître la visibilité de la démarche

Dans le but de favoriser la diffusion et l'appropriation du concept d'investissement socialement responsable auprès de ses adhérents et prospects, la MAIF a construit une gamme de produits d'épargne qui intègrent autant que possible des produits labellisés ISR ou solidaires :

- tous les livrets d'épargne du groupe MAIF intègrent une dimension solidaire, grâce au partage des intérêts avec des associations ;
- son contrat Assurance vie Responsable et Solidaire intègre des unités de compte labellisées ISR<sup>2</sup>. Par ailleurs, il participe à hauteur d'environ 1 % du total de ses souscriptions au financement de l'économie sociale et solidaire, à travers le fonds MAIF Impact Solidaire, labellisé Finansol ;
- au-delà de son offre d'épargne, le groupe MAIF investit également ses actifs financiers dans des fonds labellisés ISR et solidaire. Cependant, la MAIF ayant défini ses propres critères d'investissement responsable, ces labels ne constituent pas un critère exclusif de sélection des fonds.

2. MAIF Investissement Responsable Europe, qui bénéficie du label ISR de l'État français, et Insertion Emplois Dynamique, labellisé ISR et Finansol.



### LIVRET D'ÉPARGNE SOLIDAIRE

Donner du sens à son épargne et faire rimer sécurité et solidarité.

# 25%

des intérêts annuels sont versés au Fonds Solidaire MAIF.

## LES DIFFÉRENTS LABELS À TRAVERS LESQUELS LA MAIF INVESTIT



### Le label Finansol

Le label Finansol a été créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne proposés au grand public. Attribué par un comité d'experts indépendants issus de la société civile, il repose depuis sa création sur des critères de solidarité et de transparence.



### le Label ISR

Soutenu par le ministère des Finances, le label ISR français a pour objectif d'accroître la visibilité des produits ISR.

Les fonds labellisés respectent des critères précis :

- les objectifs généraux (financiers et ESG) sont précisément définis et décrits aux investisseurs ;
- ils ont développé une méthodologie d'analyse et de notation des critères ESG ;
- les critères ESG sont pris en compte dans la construction et la vie du portefeuille ;
- ils manifestent leur engagement auprès des entreprises dans lesquelles ils investissent (vote et dialogue) ;
- la gestion du fonds est transparente ;
- ils mesurent les impacts positifs de leur gestion ESG sur le développement d'une économie durable.

### Le groupe MAIF, acteur engagé du monde de l'assurance

Le groupe MAIF est partie prenante de travaux collégiaux sur le thème de la finance ou de la responsabilité sociale des entreprises.

Il a ainsi participé :

- au sein de la Fédération française de l'assurance (FFA), aux groupes de travail sur l'intégration de critères ESG et climat dans les placements financiers et sur la communication à construire, en réponse à l'article 173 de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte ;
- en 2014, à la préparation du guide conjoint<sup>3</sup> sur la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre pour le secteur financier ;
- aux échanges du club Finance de l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises

(ORSE), qui portent notamment sur l'intégration des enjeux extra-financiers dans les décisions de financement ;

- à la rédaction du guide sur l'ISR édité par l'Association française des investisseurs institutionnels (AF2i).

De plus, depuis octobre 2012, la MAIF cofinance la chaire Valeur et RSE de l'université d'Auvergne. L'objectif est de soutenir la recherche sur l'ISR en identifiant et évaluant les relations entre la démarche RSE conduite par les entreprises du secteur privé et leur valorisation économique et boursière.

3. Réalisé grâce à la coopération de l'ORSE, l'Ademe, l'Association Bilan Carbone, la Caisse des Dépôts, et l'expertise de Carbone4.



# La mise en application de la politique d'investissement responsable

## IDENTIFICATION ET ANALYSE DES ENJEUX EXTRA-FINANCIERS

### Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements en direct

La MAIF s'est dotée de ressources internes afin de réaliser l'analyse et le suivi des risques ESG liés à ses placements financiers. La méthodologie est décrite dans la politique de gestion des risques d'investissements du groupe MAIF, au même titre que l'analyse et le suivi des risques financiers.

Pour les investissements réalisés en direct dans des entreprises ou des États et assimilés (régions, institutions supranationales...), l'identification et l'analyse des risques ESG est réalisée en interne, avec l'aide d'une agence de notation extra-financière.

L'évaluation de ces risques s'appuie sur une trame d'analyse spécifiquement développée par les analystes ISR du groupe MAIF, recensant l'ensemble des préoccupations de la MAIF sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les indicateurs ESG analysés sont adaptés à l'activité de chaque entreprise.

En tant qu'assureur, la MAIF est également sensible à la multiplication des risques naturels liés au changement climatique. La prise en considération de ces risques naturels, ou risques physiques, sur le périmètre de ses actifs financiers constitue un axe de développement de sa démarche d'investisseur responsable.



Les actifs gérés en direct représentent

12,2

milliards d'euros au 31 décembre 2016.

## LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE



### LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX

examinent les consommations d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prévention des risques environnementaux.



### LES CRITÈRES SOCIAUX

se basent sur la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des salariés, la chaîne de sous-traitance et le dialogue social.



### LES CRITÈRES DE GOUVERNANCE

vérifient l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.



### LES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS

déterminent la possibilité pour le groupe MAIF d'investir en direct dans la dette émise par une entreprise ou un État de l'OCDE.





### Exemples de critères environnementaux

Les analystes MAIF observent le comportement de l'entité considérée vis-à-vis de l'environnement, des ressources naturelles et du réchauffement climatique : comment gère-t-elle ses impacts environnementaux ? Quelle est sa consommation d'énergie, d'eau ? Quelles sont ses émissions de gaz à effet de serre ? Quelles sources d'énergie utilise-t-elle ? Produit-elle beaucoup de déchets et comment les traite-t-elle ? Son activité est-elle polluante ? Participe-t-elle à des initiatives concourant à la transition énergétique, à l'écologie ou à l'écoconception de ses produits ?...



### Exemples de critères sociaux

Ils sont autant pris en compte que les précédents. La santé et la sécurité des salariés sont-elles préservées ? Comment sont gérées les restructurations ? Quelle est la politique de formation et de gestion des carrières ? L'entreprise respecte-t-elle les droits de l'homme et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail ? La sécurité des clients est-elle assurée ? Quelle est la contribution de l'entreprise au développement économique et social ?...



### Exemples de critères de gouvernance d'entreprise

L'analyse porte ici sur les questions d'éthique et de déontologie : le conseil d'administration compte-t-il des membres indépendants ? S'implique-t-il dans le suivi des risques hygiène/santé/environnement ? Un code de déontologie a-t-il été déployé ? Comment sont prévenues la corruption et les fraudes ? Le bon fonctionnement du conseil d'administration est-il régulièrement évalué ?...

Au-delà de ces critères, le groupe MAIF se refuse notamment de financer directement :

- toute entreprise active dans la production d'armes (y compris les bombes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes nucléaires) ;
- le secteur de l'aérospatiale et de la défense ;
- les entreprises qui ne respectent pas un ou plusieurs [principes du Pacte mondial des Nations Unies](#).



### Critères applicables aux États

En reflet des valeurs du groupe MAIF, quatre critères extra-financiers déterminent la possibilité d'investir en direct dans la dette émise par un État :

- l'État a aboli la peine de mort dans sa constitution ;
- son indice de développement humain retraité des inégalités (IDHI) figure parmi les 50 meilleurs au monde ;

- la corruption est suffisamment bien contrôlée au sein du pays ;
- la sécurité des citoyens est assurée.

Ces critères sont étudiés pour les États de l'OCDE, les seuls accessibles selon la politique d'investissements directs du groupe MAIF.

Les sources utilisées par la MAIF sont le programme des Nations Unies pour le développement, Amnesty International et les agences de notation extra-financières, partenaires de la MAIF.

## Évaluation extra-financière d'une entreprise : méthode de travail des analystes ISR de la direction des Investissements et des Placements pour les investissements en direct

### Une démarche en trois temps

Dans le cadre d'un investissement en direct dans de la dette émise par une entreprise, l'intervention des analystes extra-financiers se déroule en trois temps.

### Temps 1 : en amont de l'investissement

Les analystes du groupe MAIF examinent avec attention l'analyse fournie par son agence de notation extra-financière partenaire.

La communication de l'entreprise, ses rapports et documents publics complètent le panorama. D'autres sources entrent fréquemment en jeu : médias, agences, intermédiaires financiers, agrégateurs de presse... Cet examen croisé porte sur chaque enjeu important pour la MAIF, défini en fonction de l'activité de l'entreprise. Il vise à identifier les éléments de la démarche RSE de l'entreprise qui pourront être considérés comme des points forts ou des points de faiblesse au regard du développement durable, et, *in fine*, des risques financiers et extra-financiers portés par l'investissement.

Les risques liés à la non-adaptation d'une entreprise à la transition énergétique et écologique sont donc analysés en amont de tout nouveau financement d'entreprise, dès lors que le critère est pertinent au regard de son activité. Ce sera notamment le cas pour :

- les entreprises de production et/ou de distribution d'énergie ;
- celles qui ont une activité particulièrement consommatrice d'énergie (industrie, transport et logistique, gestion de data centers...);
- celles dont l'activité est fortement dépendante de la disponibilité de ressources naturelles (agro-alimentaire, fabricants de produits finis ou semi-finis, exploitants de ressources minières, forestières, etc.).



## Temps 2: la notation extra-financière

L'analyse croisée des différents documents à disposition aboutit à la notation extra-financière de l'entreprise. La note, comprise entre A (entreprise exemplaire) et F (entreprise exclue), est assortie d'une recommandation d'investissement ou de non-investissement, en fonction du niveau de considération et de gestion des risques ESG de l'entreprise.

## Temps 3: suivi post-investissement

L'équipe d'analyse extra-financière exerce une mission de veille quotidienne sur le niveau de risque ESG de chaque entreprise dans laquelle la MAIF a directement investi. Les outils utilisés sont identiques à ceux de la phase 1. Ainsi, toute augmentation du risque ESG sur une entreprise financée est rapidement portée à la connaissance des équipes d'investissement et fait l'objet d'une analyse approfondie pouvant aller jusqu'à la cession de l'entreprise.

## Évaluation extra-financière des États et assimilés

Pour les États et assimilés (régions et collectivités), comme évoqué en page 14, les questions sociales et de gouvernance prépondérantes pour la MAIF sont également étudiées en amont des investissements. La liste des États n'apportant pas de réponse satisfaisante aux quatre enjeux choisis par le groupe MAIF (voir page 16) est mise à jour chaque année par l'équipe d'analyse ISR de la direction des Investissements et des Placements.

Pour approfondir cette analyse, la MAIF s'est associée en 2017 au cabinet Beyond Ratings, spécialisé dans l'analyse des enjeux macro-économiques et la prise en considération des problématiques ESG des États.

## Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance en gestion déléguée

En gestion déléguée, ce sont des gestionnaires et analystes d'actifs financiers externes à la MAIF qui effectuent (ou pas) l'évaluation des risques ESG associés aux investissements réalisés. La MAIF a donc défini des critères permettant d'identifier les fonds qui répondent à ses attentes en matière de gestion des risques ESG.

## Temps 1: en amont de l'investissement dans un fonds, étude de la société de gestion

Le questionnement des sociétés de gestion avant tout investissement est systématique. Il porte sur plusieurs critères:

- quelle est la politique d'investissement responsable de la société de gestion? À quels investissements s'applique-t-elle? Comment est-elle appliquée dans le cadre des décisions de gestion? Quels sont les fonds mettant en œuvre cette démarche?
- comment la société gère-t-elle ses propres risques ESG? Quelle est sa politique environnementale? Sa politique sociale (négociations avec les salariés, taux de départ, ancienneté des salariés, formation, implication dans des projets à vocation sociale, respect des réglementations...)?

## Temps 2: identification de la démarche ESG des fonds

Un autre questionnaire permet à la MAIF de catégoriser les fonds proposés par les sociétés de gestion qui prennent en considération des critères ESG, avec trois profils principaux:

- les fonds à démarche d'intégration ESG: ils étudient des critères et considérations ESG lors de leurs choix d'investissement;
- les fonds de sélection ESG: ils ciblent uniquement les projets ou entreprises ayant les meilleures performances ESG;
- les fonds thématiques: ils mènent une politique d'investissement particulière visant à financer un aspect spécifique du développement durable, comme l'accompagnement des personnes âgées ou des étudiants, des immeubles à faible consommation d'énergie, des projets d'énergie renouvelable...

Les documents d'accompagnement réglementaires des fonds sont également passés en revue. Enfin, des réunions sont organisées avec les équipes de gestion et d'analyse extra-financière des sociétés de gestion, afin d'étudier en profondeur la façon dont les critères ESG sont pris en considération dans la constitution des portefeuilles.

Cependant, il reste possible que, pour certaines stratégies de gestion très spécifiques (fonds de dette à haut rendement, fonds investissant dans de la dette émise par des entreprises des pays émergents...), aucun fonds correspondant aux exigences de sécurité financière du groupe MAIF n'ait déployé de moyen d'évaluation des risques ESG. Dans ce cas, la MAIF privilégie toujours la sécurité et la rentabilité. Elle peut donc investir dans ces fonds d'investissement, tout en entamant autant que possible un dialogue sur les sujets ESG avec les gérants des fonds choisis.

## Temps 3: suivi post-investissement

Le questionnement des sociétés de gestion sur leur politique d'investissement responsable et la gestion de leurs propres enjeux ESG réalisé en amont des investissements est réitéré chaque année dans le cadre du suivi annuel des sociétés de gestion partenaires du groupe MAIF.



  
La gestion déléguée représente l'investissement du groupe MAIF dans des fonds gérés par des sociétés spécialisées :

**5**  
milliards d'euros  
au 31 décembre 2016.



Lorsque la MAIF choisit d'investir dans un fonds proposant une démarche d'investissement socialement responsable, les critères ESG sont également régulièrement étudiés lors des points de gestion organisés plusieurs fois par an avec les gérants.

### Résultats de l'analyse environnementale, sociale et de gouvernance réalisée par le groupe MAIF

#### → Analyse ESG menée sur les actifs gérés en direct

Les éléments de résultat présentés ici portent sur le portefeuille obligataire (entreprises et États) directement investi par le groupe MAIF. Ces actifs représentent environ 12,2 milliards d'euros au 31 décembre 2016, soit 68 % du total des actifs financiers inclus dans le périmètre de ce rapport.

La limitation du périmètre aux investissements réalisés en direct découle du fait que la MAIF est le seul décisionnaire pour ces investissements. Elle en maîtrise la chaîne de bout en bout et peut leur appliquer pleinement sa politique d'investissement responsable.

#### Performance ESG des entreprises en portefeuille en gestion directe

Au 31 décembre 2016, le groupe MAIF a investi directement, après analyse de leurs forces et faiblesses vis-à-vis des critères ESG, environ 5,3 milliards d'euros (30 % des actifs financiers entrant dans le périmètre de ce rapport) dans des obligations émises par plus de 200 entreprises publiques ou privées.

Au 31 décembre 2016,

**60%**

de ces investissements ont financé des entreprises considérées comme ayant la meilleure gestion de leurs enjeux ESG pour leur secteur d'activité (entreprises notées A).

Moins de

**10%**

de ces investissements ont financé des entreprises nécessitant une vigilance accrue sur les enjeux ESG (notées D ou E).

#### Résultats de l'analyse ESG des États pour le portefeuille en gestion directe

Le financement en direct de dette souveraine ou assimilée représentait au 31 décembre 2016 environ 6,9 milliards d'euros pour le groupe MAIF.



C'est 38 % des actifs financiers totaux couverts dans ce rapport.

Tous les États financés par le groupe MAIF respectaient les quatre critères d'analyse extra-financière présentés en page 16.

#### Empreinte carbone des actifs financiers gérés en direct

##### Périmètre de la mesure

L'empreinte carbone des actifs financiers en gestion directe a été réalisée sur la base des données fournies par Trucost (cabinet de recherche indépendant spécialisé dans la recherche environnementale) pour les entreprises et Beyond Ratings pour les États et régions, portant sur l'année 2015 et publiées en 2016.

Cette analyse ne couvre pas les entreprises publiques ayant une activité industrielle et commerciale – comme la SNCF ou la RATP – en l'absence de données précises concernant leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) chez notre prestataire. Ainsi, le périmètre couvert par l'empreinte carbone, présentée ci-après, est d'environ 11 milliards d'euros, soit :

- 91 % des actifs financiers investis directement par le groupe MAIF dans de la dette d'États ou d'entreprises ;
- 62 % du total des actifs financiers du périmètre de ce rapport.

#### Les limites de l'exercice : scopes 1, 2 et 3

Avant de détailler les résultats, il convient de rappeler les limites de l'exercice.

Tout d'abord, quelques définitions :

- **scope 1** : gaz à effet de serre directement émis par l'entreprise, du fait de l'utilisation de matériel consommant de l'énergie d'origine fossile ;
- **scope 2** : gaz à effet de serre émis pour la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à l'activité de l'entreprise ;
- **scope 3** : gaz à effet de serre indirectement induits par l'activité de l'entreprise, émis pour produire ou acheminer les biens ou matières premières utilisés par l'entreprise, ou par les clients ou consommateurs de celle-ci. On peut ainsi distinguer le scope 3 amont du scope 3 aval :
  - **scope 3 amont** : gaz émis en amont de l'activité de l'entreprise par ses fournisseurs de biens et services ou par les salariés se rendant sur leur lieu de travail. Les fournisseurs peuvent être de rang 1, 2 ou plus, en fonction de leur contribution plus ou moins directe à l'activité de l'entreprise,
  - **scope 3 aval** : gaz émis pour la distribution ou l'utilisation des produits ou services de l'entreprise.

La mesure des émissions du scope 3 est aujourd'hui très difficile à réaliser. La difficulté provient de l'absence d'un standard de mesure pour ce périmètre, et d'un déficit de communication de la part des entreprises.



Grâce à son partenaire Trucost, la MAIF est en mesure d'intégrer le scope 3 amont dans le calcul de l'empreinte carbone des entreprises qu'elle finance. Ainsi, les déplacements des salariés pour se rendre sur leur lieu de travail et les émissions de GES générées pour produire les matières premières clés pour chaque entreprise du portefeuille sont intégrés à l'empreinte carbone présentée ci-après. En revanche, en l'absence de données suffisamment fiables, le scope 3 aval n'a pas été intégré.

#### Pas de consensus sur la méthode de calcul

Il n'y a pas de consensus sur la façon de calculer l'empreinte carbone d'un portefeuille d'investissement. Chaque fournisseur de données adopte donc sa propre méthode d'estimation quand les entreprises ne publient pas elles-mêmes leurs émissions. Certains calculs d'empreinte carbone ne prennent en compte que les scopes 1 et 2, d'autres rapportent les émissions au chiffre d'affaires réalisé par les entreprises ou au PIB des pays étudiés... La raison majeure de cette disparité est l'absence d'une méthode officielle et partagée. Pour son rapport concernant la MAIF, Trucost estime qu'environ 5 % des données ont dû être estimées, faute d'information fiable et complète émanant des entreprises. Compte tenu de ces éléments, l'empreinte carbone communiquée ci-dessous n'est pas comparable avec les chiffres communiqués par d'autres investisseurs.

Pour toutes ces raisons, la MAIF considère l'empreinte carbone comme une valeur indicative, et non comme un outil de pilotage de ses placements financiers.

#### L'empreinte carbone des entreprises directement financées par la MAIF

Au 31 décembre 2016, les 200 entreprises privées françaises, européennes, asiatiques, américaines ou canadiennes dans le périmètre de cette empreinte carbone directement financées par le groupe MAIF représentaient un investissement total d'environ 4,2 milliards d'euros, soit :

- 34 % des actifs financiers investis directement dans de la dette d'États ou d'entreprises ;
- 23 % du total des actifs financiers du périmètre de ce rapport.

L'empreinte carbone présentée ci-après est une estimation des gaz à effet de serre émis par ces entreprises en 2015. Elle ne révèle aucune tendance, ni passée ni future, et ne permet pas d'identifier à elle seule les entreprises dont les produits ou services contribuent à apporter une réponse aux enjeux posés par la transition énergétique et écologique.

Les entreprises émettent des gaz à effet de serre pour effectuer leur activité (extraire un matériau, produire un objet, rendre un service...). Les nombreuses études sur le sujet ont montré que le secteur d'activité des entreprises est un

déterminant important de leurs émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, les études régulièrement publiées par [Eurostat](#) montrent que les secteurs d'activité émettant le plus de gaz à effet de serre au niveau européen sont :

- l'industrie de l'énergie : exploitation, transformation, transport et distribution d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon), production, transport et distribution d'électricité à partir d'énergies fossiles ;

- l'industrie lourde : production de métaux, de matériaux (ciment, aluminium, matières plastiques, verre...), de produits chimiques (fibres synthétiques, engrais, pesticides...);
- l'agriculture, la sylviculture et la pêche ;
- l'industrie des transports et de la logistique ;
- les services, la production et la distribution d'eau et la construction.

Au 31 décembre 2016, les secteurs d'activité considérés comme les plus émetteurs de gaz à effet de serre (production d'électricité, énergie, matériaux, industrie, transport et logistique et autres services aux collectivités) représentaient moins de

# 30%

des investissements directs du groupe MAIF dans des entreprises (source : MAIF, Bloomberg).

En partant du principe qu'un investisseur est responsable des émissions de gaz à effet de serre des entreprises qu'il soutient à hauteur de son poids dans leurs différents financements, la MAIF a effectivement financé l'émission d'environ

# 836 400

tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. C'est mille fois moins que toute l'économie française sur la même période (sources : Trucost, MAIF).

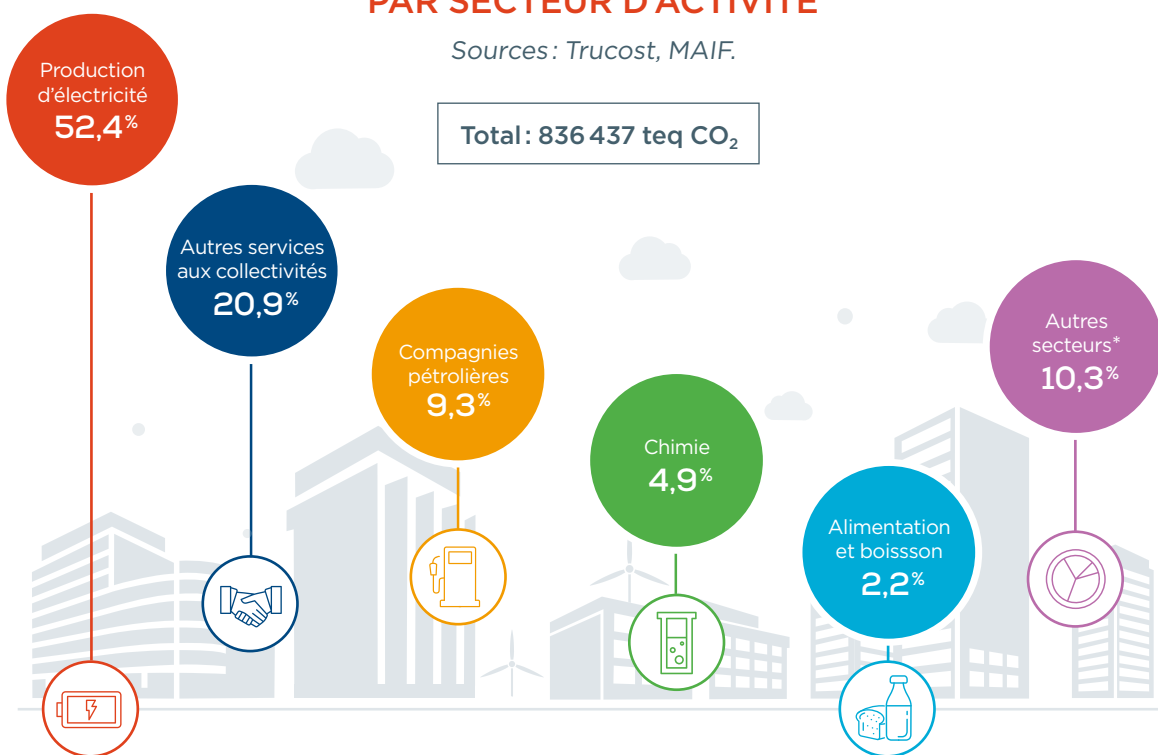


Les investissements dans les entreprises dont l'activité principale consiste à produire et commercialiser de l'électricité expliquent à eux seuls plus de 52 % des émissions de gaz à effet de serre financées par le groupe MAIF. Elles ne représentent pourtant que 1,5 % des investissements

directs du groupe dans de la dette d'entreprise. Les autres entreprises de services aux collectivités (approvisionnement en eau ou en énergie, traitement de l'eau ou des déchets...) se classent au deuxième rang, essentiellement du fait de leur consommation de gaz :

## RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> DU PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS D'ENTREPRISES GÉRÉ EN DIRECT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Sources : Trucost, MAIF.



\* Distribution, télécoms, constructeurs auto, immobilier, banques, pharma, etc.

### L'empreinte carbone des États directement financés par la MAIF

L'empreinte carbone des États et assimilés couvre uniquement les gaz à effet de serre émis pour réaliser leurs missions de service public (hôpitaux, écoles, transports publics, sécurité...). Une quinzaine d'États et régions sont financés

directement par la MAIF. Au 31 décembre 2016, ce financement représente un total d'environ 6,8 milliards d'euros, soit :

- 56 % des actifs financiers investis directement dans de la dette d'États ou d'entreprises ;
- 38 % du total des actifs financiers du périmètre de ce rapport.

La MAIF a financé l'émission d'environ 260 300 tonnes de gaz à effet de serre liées aux missions de service public assurées par les États et assimilés présents au sein de son portefeuille géré en direct (source : Beyond Ratings).

### Impact social des actifs financiers gérés en direct

Selon les données fournies par Bloomberg, l'un de nos fournisseurs d'informations économiques et financières, les entreprises financées directement par le groupe MAIF employaient en cumul plus de 17 millions de salariés au 31 décembre 2016, sur tous les continents.

En moyenne, 39,6 % de ces salariés étaient des femmes, mais elles ne comptaient que pour 25,5 % des salariés de l'encadrement. On constate de grandes disparités entre les secteurs d'activité, avec des métiers fortement féminisés dans les domaines du commerce, de la santé et de la finance, mais nettement moins de femmes dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie et de la chimie notamment.

→ Analyse ESG menée dans le cadre de la gestion déléguée

### Prise en compte des critères ESG par les fonds d'investissement sélectionnés par le groupe MAIF

Au 31 décembre 2016, le groupe MAIF a confié environ 5 milliards d'euros à des sociétés de gestion externes, en les plaçant dans des fonds d'investissement. Près de 50 % de ce montant est investi dans des fonds qui prennent en compte des critères ESG dans leurs décisions d'investissement.


# Contribution des investissements à la transition énergétique et écologique




## Part verte

Les investissements participant à la transition énergétique et écologique n'ont pas de définition officielle au niveau international. Le référentiel du label français [TEEC](#), créé en décembre 2015 pour soutenir la croissance verte, liste cependant une série d'activités entrant dans ce champ d'investissement. La MAIF a adopté cette liste. Elle n'intègre dans le calcul de sa «part verte» que les projets ou entreprises dédiés exclusivement aux activités concourant à la transition énergétique et écologique.

Au 31 décembre 2016, le groupe MAIF a investi **216,5 millions d'euros** dans des projets contribuant directement et exclusivement à la transition énergétique et écologique :

 production/distribution d'énergie à partir de sources renouvelables ;

 solutions visant à réduire les consommations d'énergie ou les rejets de gaz à effet de serre de l'immobilier ou de l'industrie.

Cela représente environ **1,2 %** des actifs financiers totaux du groupe.

Ces investissements sont répartis comme suit :

ENVIRON **147** millions d'euros en projets immobiliers bénéficiant d'un label environnemental ;

ENVIRON **50** millions d'euros en obligations vertes, servant à financer uniquement des projets visant à mettre en œuvre la transition énergétique et écologique ;

**19** millions d'euros investis dans des infrastructures en lien avec les énergies issues de sources renouvelables.

## Considérations sur l'objectif de limitation du réchauffement climatique en deçà de 2 °C

Au terme de l'accord de Paris, la communauté internationale s'est fixé le but de contenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C d'ici à 2100. Les entreprises de production d'énergie financées directement par la MAIF œuvrent-elles à l'atteinte de cet objectif ? Missionné par la MAIF, le cabinet Trucost a étudié leur chiffre d'affaires en y recherchant les parts afférentes aux sources renouvelables<sup>1</sup> (hydraulique, éolien, solaire, géothermal et énergie marémotrice) et fossiles (charbon, pétrole et gaz).

### Focus sur la production d'électricité

Selon [l'Agence internationale de l'énergie](#), 42 % des émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la combustion d'énergies fossiles en 2014 sont dues à la production d'électricité ou de chaleur.

## Contribution des producteurs d'électricité financés en direct au scénario de transition énergétique de l'Agence internationale de l'énergie

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a produit un scénario de répartition des sources d'énergie dont la réalisation permettrait d'atteindre les objectifs internationaux en matière de limitation du réchauffement climatique. Si l'on se réfère à cette projection, un diagnostic apparaît :

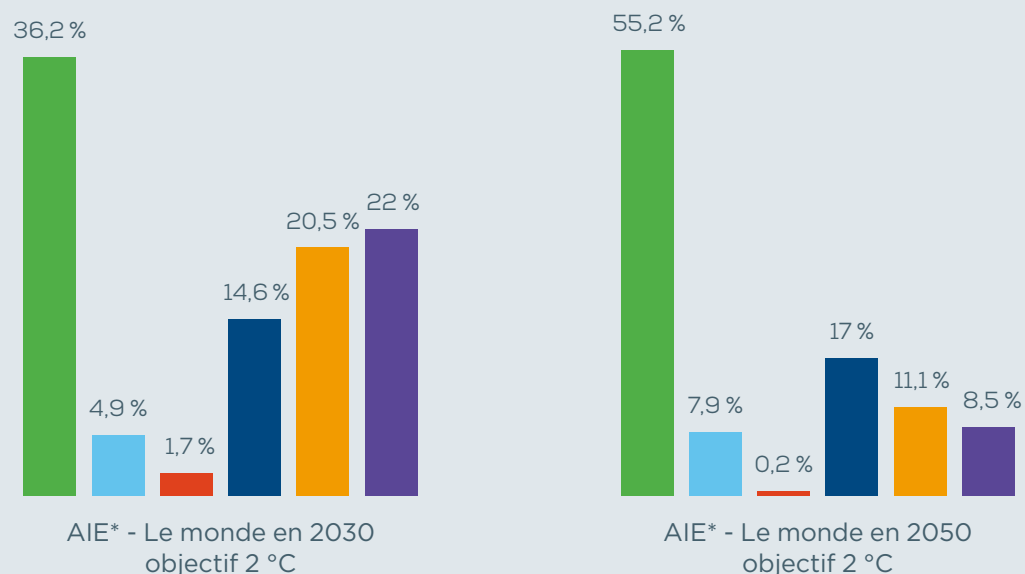
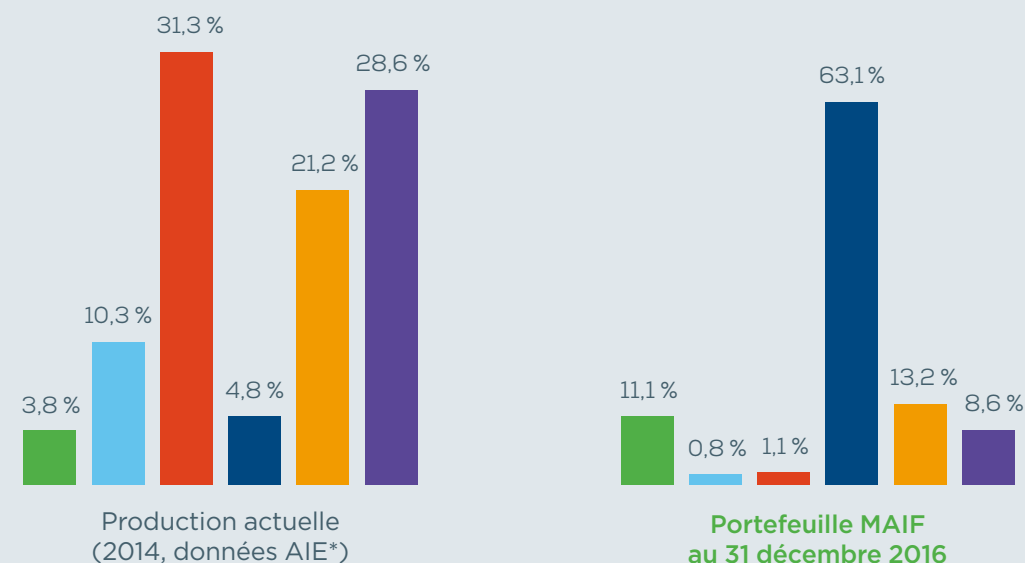
- la part pétrole-gaz naturel des investissements du groupe MAIF est d'ores et déjà proche de la cible de l'AIE pour 2050 ;
- la part d'énergie nucléaire est nettement supérieure à la cible. Ceci s'explique par l'investissement de long terme du groupe MAIF dans EDF, l'un des plus grands producteurs d'électricité au monde ;
- l'utilisation d'énergies renouvelables est inférieure à la cible, mais nettement supérieure à la part d'énergies renouvelables utilisée dans le monde en 2014.

1. Du fait de la diversité de ses modes de production et de ses impacts environnementaux, la biomasse n'a pas été considérée comme une source renouvelable pour cette étude.



## RÉPARTITION DES SOURCES D'ÉNERGIE UTILISÉES PAR LES PRODUCTEURS D'ÉLECTRICITÉ, EN POURCENTAGE DE L'ÉLECTRICITÉ TOTALE PRODUITE

Sources : Trucost, MAIF.



■ Énergies renouvelables ■ Autres ■ Pétrole ■ Énergie nucléaire ■ Gaz naturel ■ Charbon

\* Agence internationale de l'énergie.

### Éléments d'explication

À ce jour, la MAIF ne s'est pas fixé de cibles précises en matière d'alignement de sa stratégie d'investissement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique.

Pour autant, la part « énergie verte » des producteurs d'électricité de son portefeuille est attendue croissante au fil des années. En effet, ces producteurs d'électricité sont soumis à la réglementation et aux objectifs de transition énergétique édictés par l'Union européenne, qui vise 27 % d'énergie issue de sources renouvelables d'ici 2030.

Le diagnostic 2016 s'explique donc essentiellement par :

- la relative concentration des investissements du groupe MAIF dans quelques producteurs d'électricité ;
- la très grande taille d'EDF par rapport à ses concurrents, qui de ce fait influence fortement les calculs.

De plus, la MAIF investit depuis 2011 dans des projets d'infrastructures dédiés aux énergies issues de sources renouvelables, qui ne sont pas comptabilisés dans le graphique ci-contre, car il s'agit de projets financés dans le cadre de la gestion déléguée. Au 31 décembre 2016, ces investissements représentaient 19,3 millions d'euros dédiés au financement d'infrastructures d'énergies renouvelables.

### Poids du charbon dans l'activité des entreprises directement financées au 31 décembre 2016

Seulement 1,7 % du chiffre d'affaires financé par la MAIF via ses investissements en direct est réalisé dans des activités d'extraction ou d'exploitation d'énergies fossiles, avec une part de 97 % pour le pétrole et le gaz, et seulement 2 % pour le charbon.

En raison de son processus de sélection financière et extra-financière exigeant, la MAIF ne finance de fait aucune entreprise réalisant plus de 15 % de son chiffre d'affaires grâce au charbon (sources : Trucost, Oekom).





# Stratégie d'engagement à la MAIF

---



## L'engagement actionnarial à la MAIF

**L**a détention d'actions, à la différence d'un investissement en dette obligataire ou en dette bancaire, permet de s'impliquer relativement aisément dans le contrôle des activités de l'entreprise investie. Les investisseurs peuvent ainsi pratiquer l'« engagement actionnarial », terme qui désigne le fait d'encourager les entreprises à faire évoluer leur gestion sur des questions chères à leurs actionnaires, comme les enjeux ESG.

À la MAIF, les investissements en actions passent systématiquement par des fonds d'investissement gérés par des sociétés de gestion externes au groupe. Dès lors, elle n'a pas de stratégie propre en matière d'engagement actionnarial vis-à-vis des entreprises financées. Cependant, le groupe MAIF requiert de tous les fonds actions dans lesquels il investit (hors fonds indiciels) de lui communiquer une fois par an :

- un rapport sur la façon dont ils ont exercé leur droit de vote en assemblée générale ;
- les résolutions que chaque fonds a validées et celles qu'il a refusées.

Ce rapport de vote fait régulièrement l'objet d'un échange entre l'équipe d'analyse ISR du groupe MAIF et les équipes de gestion en charge de ces fonds.

En 2017, la MAIF a choisi de faire l'essai d'une démarche d'engagement et de promotion des enjeux ESG auprès des entreprises qu'elle finance directement. Une façon de les inciter à contribuer elles aussi au développement durable de notre planète.

## Notre engagement dans la sphère financière

Comme présenté en page 18, le groupe MAIF mène une stratégie d'engagement forte vis-à-vis des sociétés de gestion lors de leur sélection et leur suivi dans le cadre de la gestion déléguée. En sus, toutes les sociétés partenaires sont informées de la démarche d'investisseur responsable du groupe MAIF et de sa préférence, à performances et risques financiers égaux, pour les fonds qui mettent en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable.



# Comment sont informés les adhérents et sociétaires

La démarche d'investissement socialement responsable du groupe MAIF fait l'objet d'une communication régulière auprès de ses sociétaires, adhérents et prospects.

## Une communication omnicanal

Le site [entreprise.maif.fr](http://entreprise.maif.fr) donne des informations sur la démarche ISR portée par le groupe en tant qu'entreprise humaniste et acteur économique responsable. Les sociétaires et les épargnants peuvent notamment y lire et télécharger la [Charte d'investissement responsable](#) du groupe MAIF.

Le site [maif.fr](http://maif.fr) met l'accent sur les produits d'épargne, en décrivant et proposant à la souscription une gamme 100 % solidaire : [livrets d'épargne solidaire](#), [Assurance vie Responsable et Solidaire](#). Ce site est complété par [Le mag de l'épargne](#), qui propose de nombreux contenus en lien avec la finance solidaire. Une lettre d'information mensuelle, qui dépasse le million d'abonnés, crée le flux vers ces espaces en ligne.

Trois fois par an, les sociétaires et adhérents de la **MAIF** et **Filia-MAIF** reçoivent **MAIF SOCIAL CLUB Le mag**. Régulièrement, cette publication papier propose des articles ciblés sur un aspect de la démarche d'investissement responsable de la MAIF.

Les adhérents de **Parnasse-MAIF** (assurance vie) reçoivent une lettre d'information qui leur est réservée.

Enfin, le groupe MAIF réalise régulièrement des campagnes de communication dédiées à la finance responsable. Ces campagnes coïncident généralement avec des événements d'envergure nationale comme la Semaine de la finance solidaire.

# Glossaire

## Actif financier

Un actif financier est un titre ou un contrat, la plupart du temps transmissible et négociable, qui confère à son détenteur des revenus ou un gain en capital.

## AIE (L'Agence internationale de l'énergie)

Organisation internationale créée par l'OCDE afin de garantir une énergie fiable, abordable et non polluante pour ses 29 pays membres et au-delà. Les principaux domaines de recherche sont la sécurité énergétique, le développement économique, la sensibilisation à l'environnement sur un périmètre mondial.

## Classe d'actifs

Typologie d'actifs financiers (obligations, actions...).

## Empreinte carbone

(ou bilan d'émission de gaz à effet de serre)

Évaluation du volume total de GES émis dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation, exprimé en équivalent tonnes de dioxyde de carbone.

## Engagement actionnarial

(ou activisme actionnarial)

Désigne le fait, pour un investisseur, de prendre position sur des enjeux ESG et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée. Ces exigences sont formulées via une démarche structurée comprenant un dialogue direct avec l'entreprise et un suivi sur le long terme.

Pour en savoir plus : [novethic.fr](http://novethic.fr)

## ESG (Environnement, social, gouvernance)

Sigle utilisé par la communauté financière pour désigner les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière.

- Le critère environnemental tient compte de la gestion des déchets, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la prévention des risques environnementaux.
- Le critère social prend en compte la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect

du droit des employés, la chaîne de sous-traitance et le dialogue social.

- Le critère de gouvernance vérifie l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

## Extra-financier

Voir ESG.

## FFA (Fédération française de l'assurance)

Elle est le rassemblement des entreprises d'assurance et de réassurance opérant en France, soit 280 sociétés, représentant plus de 99 % du marché.

## Fonds d'investissement

Organisme qui investit des actifs financiers dans des sociétés ou projets sélectionnés.

## Fonds solidaire

Fonds d'investissement dont l'encours ou les revenus sont destinés, pour tout ou partie, à financer des activités solidaires de petites entreprises, PME, associations.

## GES (Gaz à effet de serre)

Les gaz à effet de serre généralement pris en compte dans les empreintes ou bilans carbone sont les six gaz identifiés comme tels dans le protocole de Kyoto, à savoir :

- le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>);
- le méthane (CH<sub>4</sub>);
- l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O);
- les hydrofluorocarbones (HFC);
- les hydrocarbures perfluorés (PFC);
- l'hexafluorure de soufre (CF<sub>6</sub>).

## Gestion directe

Comme de nombreux autres investisseurs institutionnels, le groupe MAIF dispose en interne d'une équipe de gestionnaires et analystes d'actifs financiers compétents, lui permettant de choisir de prêter directement sur les marchés financiers des fonds à des entreprises ou des États ou assimilés (régions, agences supranationales). Ainsi, on parle

de gestion en direct, car ce sont les équipes MAIF qui choisissent elles-mêmes les sociétés qu'elles acceptent de financer grâce à de la dette, et la MAIF est directement référencée comme un créancier de ces sociétés, au contraire de la gestion déléguée (décrite ci-après).

## Gestion déléguée

Comme son nom l'indique, la gestion déléguée permet à un investisseur de confier la gestion de tout ou partie de ses placements financiers à une société de gestion.

## Investisseur institutionnel

Un investisseur institutionnel est un organisme collecteur d'épargne. Il peut s'agir d'une banque, d'une compagnie d'assurance, d'un fonds de pension, d'une caisse de retraite. L'investisseur institutionnel ne détient pas réellement l'argent qu'il place : il agit au nom de leurs clients et souscripteurs, par le biais des contrats que ceux-ci ont souscrit.

## Investissements en infrastructures

Les investissements dans des fonds d'infrastructures du groupe MAIF financent à la fois des infrastructures bâtementaires (bâtiments publics d'enseignement, de soins, maisons d'insertion, etc.), des réseaux (de mobilité : réseaux ferrés, routes et autoroutes, ou de transmission : réseaux câblés, etc.) et des infrastructures en lien avec l'énergie (stockage et production d'énergie).

## ISR (Investissement socialement responsable)

Il consiste à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la gestion financière.

## Obligations (d'entreprises ou d'États)

Une obligation est un titre de créance émis sur les marchés financiers.

## Pacte mondial des Nations Unies

(En anglais : UN Global Compact)

Il s'agit d'une initiative lancée en 2000 par les Nations Unies. Elle vise à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable, articulée autour de dix principes universellement reconnus : droits de l'homme, normes internationales du travail, respect de l'environnement et lutte contre la corruption.

## Participations stratégiques

Investissements de long terme au capital d'une entreprise.

## RSE (Responsabilité sociétale de l'entreprise)

La RSE est la déclinaison des principes du développement durable dans les entreprises. C'est la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement.

## Transition énergétique et écologique

La transition énergétique désigne le passage d'un système énergétique reposant essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre (pétrole, charbon, gaz), vers des outils et techniques donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. La transition écologique, quant à elle, vise la minimisation des impacts de l'activité humaine sur l'environnement à travers l'agriculture, le recyclage...

## UN PRI




(Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies)

Lancés en 2006 par les Nations Unies, il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de leur portefeuille. Ceux qui s'engagent à les respecter doivent :

1. prendre en compte les questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement;
2. prendre en compte les questions ESG dans leur politique et leurs pratiques d'actionnaires;
3. demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG;
4. favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs;
5. travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité;
6. rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI.



**maif.fr**

Retrouvez-nous aussi sur   

**MAIF** - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 200 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.

**Filia-MAIF** - Société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort 341 672 681  
200 avenue Salvador Allende - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9

**Parnasse-MAIF** - Société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort 330 432 782  
50 avenue Salvador Allende « Le Pavois » - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9

**Altima Assurances** - Société Anonyme au capital de 26 965 400 € entièrement libéré - RCS Niort 431 942 838  
275 rue du Stade - 79180 Chauray

Entreprises régies par le code des assurances.

06/2017 - Conception/Réalisation : Philippe Serrure pour le Studio de création MAIF.

Photos : Alastair Magnaldo/MAIF, Alexandre Giraud/MAIF, Clemens Schübler/Fotolia, Countrypixel/Fotolia, Davis/Fotolia, rabbit75/Fotolia, Sergey Nivens/Fotolia, Ustas/Fotolia, Warrengoldswain/Fotolia, Pinkypills/iStock, Tugores34/iStock, Vim Hoek/Shutterstock.



assureur militant